Communiqué de Presse du 16.03.2023

→ Devoir de mémoire

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars « Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Cette date fait référence à un hommage officiel de la Nation, désormais rendu chaque année. À cet effet, une cérémonie officielle sera organisée à Lunel par la Fnaca pour commémorer le cessez-le feu en Algérie suite aux accords d'Évian du 18 mars 1962. Rendez-vous le dimanche 19 mars 2023 à 10 h devant le monument aux morts, dans le parc Jean Hugo.

L'ESSENTIEL :

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Dimanche 19 mars 2023
à 10 h au Monument aux Morts
Parc Municipal Jean Hugo